

LA QUALITÉ, AU COEUR DE

Notre service

Un service qui s'adapte aux besoins des affiliés

Déploiement de nouvelles activités

- Invalidité / Décès
- Action sociale
- Autonomie

Mise en application de la Loi Croissance

+40% de nouveaux affiliés à la CPRN depuis 2017

Développement du conseil

Chaque affilié a la possibilité de demander un rendez-vous personnalisé (tél, visio, présentiel)

Anticiper et agir dès les premiers signes de perte d'autonomie est la meilleure façon de prolonger le maintien à domicile

Des outils au service de la qualité

Mise en place d'indicateurs de gestion

Mise en place d'une solution décisionnelle

avec des tableaux de bord métiers

Un dispositif de contrôle interne et des missions d'audit interne

pour s'assurer de la conformité des processus de gestion et de la protection des données

Des évolutions

réglementaires de plus en plus fréquentes

Participation aux travaux du GIP INFO RETRAITE

(Demande d'estimation inter-régime, gestion de la carrière, ...)

Mise en place du prélèvement à la source

Mise en place de la régularisation des cotisations du régime de base



Mesure de la satisfaction

Questionnaires de satisfaction en 2022

- Nouvel affilié 4,20/5
- Nouveau retraité 4,30/5
- Action sociale 4,45/5

Enquête de satisfaction réalisée par un institut de sondage auprès des caisses de professionnels libéraux en 2023

95% de satisfaction
des notaires

moyenne des professionnels libéraux de 71%



Visionner ici
l'ensemble du bilan de la CPRN

